

## Charte d'accueil du cabinet de psychologie en période de pandémie

***Pour continuer de vous recevoir en période de pandémie, votre psychologue s'engage à :***

- **Annuler les séances et vous prévenir par téléphone si elle présente un ou plusieurs symptômes** tels qu'une fièvre, une toux, une perte du goût ou de l'odorat, des troubles digestifs, ou s'il a été testé positif au COVID-19.
- **Porter un masque chirurgical ou en tissu** et à en respecter les usages préconisés (changements de masque régulièrement au fil de la journée).
- **Respecter les mesures barrières : lavages des mains** le plus fréquemment possible, **maintien de la distanciation sociale**.
- **Désinfecter, entre chaque RDV**, les surfaces/objets à usage non unique/poignées de porte de son bureau.
- Vous recevoir à l'heure prévue **sur RDV uniquement** pour minimiser les interactions entre patients et permettre la désinfection des locaux.

***Pour se protéger mutuellement, votre psychologue vous demande :***

- **De porter un masque chirurgical ou « grand public » personnel** lors des RDV.
- **De sonner à l'interphone** pour accéder aux locaux et **attendre que votre psychologue vienne vous ouvrir**. La salle d'attente ne sera plus utilisée jusqu'à nouvel ordre, si vous arrivez en avance, vous devrez donc patienter à l'extérieur.
- Pour les personnes nécessitant un accompagnement (enfant, personnes fragiles) **Un seul accompagnateur pourra être présent et devra aussi porter un masque. Ce dernier sera prié d'attendre à l'extérieur du cabinet durant la prise en charge de la personne accompagnée.**
- De vous **laver les mains** à votre arrivée et votre départ du cabinet (mise à disposition de savon dans les WC et/ou solution hydro-alcoolique à l'entrée du cabinet)
- De privilégier les modes de paiement par CARTE ou VIREMENT bancaire (ou de préparer en avance votre chèque ou l'appoint en espèces).

**Le non-respect de cette charte pourra entraîner l'annulation du RDV**